



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/23

**Objet : Approbation du Document Unique élaboré en collaboration avec le Centre de Gestion FPT
Chapitre 4 Fonction Publique**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, à 14h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 28 mars 2019

Date de convocation :
Le 14 mars 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25
(33 voix)
En exercice : 25 (33 voix)
Membres présents :
20 (26 Voix)

Membres présents
Vote(s) pour 26
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mlle Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ;
M. Jean CONREAUX, Vice Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du
Bureau, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget ; **M. Roger MASSE**,
Membre du bureau, **M. Régis BOUCHACOURT**, membre du bureau,
M. Patrick PERNIN, Membre du bureau, **Mme Camille BONNET**, Conseillère
Syndicale Suppléante de M. Christian DURAND, **M. Marc AUDIER**, Conseiller
Syndical ; **Mme Chantal ROUX**, Conseillère Syndicale suppléante de M. Jean
Pierre GANDOIS ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical,
Mme Marie-Jeanne FAURE, Conseillère Syndicale suppléante de Mme Valérie
GRENARD ; **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical suppléant de M. Robert
FRAYSSINES, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **Mlle Jessica
GUIARD**, Conseillère Syndicale, **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical ;
M. Jean-Michel TRON, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel PAYOT**,
Conseiller Syndical ; **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale.

Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND par Mme Camille BONNET ;
M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Chantal ROUX ;
Mme Valérie GRENARD par Mme Marie-Jeanne FAURE ;
M. Robert FRAYSSINES par M. Yves LELONG

Avait donné pouvoir :

Mme Carole CHAUVET à M. Marc VIOSSAT

Etaient Excusés :

Mme Sophie VAGINAY, Vice Présidente, Mme Ginette MOSTACHIE, Conseillère
Syndicale, M. Joël BONNAFFOUX, Conseiller Syndical

Etaient invités et présents :

M. Christian ROMAN, CD05 ; M. Thierry ALLAMANNO, CDV 05 ; M. Denis
NOGUIER, EDF ; M. Christophe THIEBAULT, SPPSP ; M. Olivier PELLOQUIN,
CCSP.

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels constitue une obligation que tout employeur, public ou privé, se doit d'assumer afin de répertorier l'ensemble des risques professionnels (dont les RPS) auxquels sont exposés les agents, et d'organiser en conséquence la prévention au sein du programme annuel de prévention. Cette obligation a notamment fait l'objet de la Circulaire du 28 mai 2013 en direction des employeurs territoriaux.

Aussi, compte-tenu de la complexité de ce travail, le Comité Syndical a-t-il décidé le 11 février 2015 de conventionner avec le Centre de Gestion des la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour la rédaction du Document Unique.

Aujourd'hui, après le lancement officiel de cette démarche le 30 octobre 2017, après un inventaire exhaustif des missions syndicales et des risques qu'elles impliquent pour les différentes catégories de personnels, après enfin un comité de pilotage final organisé le 13 mars 2019, le Président rend compte de cette mission et du plan d'actions qui en découlent. Il précise à cet effet que la mise en œuvre prochaine de la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon constitue le premier outil à partir duquel l'exposition à de nombreux risques professionnels sera largement atténuée.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté inter préfectoral n°05-2018 du 24 août 2018 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La Circulaire du 28 mai 2013 rappelant les obligations des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels ;
- La délibération n°2015-08 du Comité syndical prise en date du 11 février 2015 aux de conventionner avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la réalisation du Document Unique ;

CONSIDERANT :

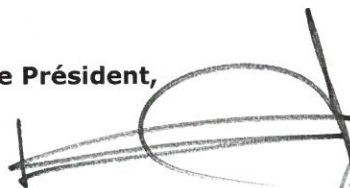
- Le projet de Document Unique élaboré avec l'assistance du Centre de Gestion ;
- L'avis favorable du comité de pilotage final du 13 mars 2019 ;
- La saisine du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dont la session est prévue le 26 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 28 mars 2019 :

- **DECIDE** d'approuver, sous réserve d'avis favorable du CHSCT, le Document Unique ci-joint ainsi que son plan d'actions ;
- **INVITE** le Président à officialiser par arrêté ce document réglementaire, une fois obtenu l'avis préalable du CHSCT.

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Victor BERENGUEL

